

Jeu interne : Coupe du monde féminine Fifa 2019
Règlement du jeu, du 25 juin au 27 juin inclus.
Jeu sans obligation d'achat par tirage au sort

Règlement :

Coca-Cola European Partners France, SAS au capital de 267.279.033 €, 343 688 016 RCS de Nanterre, organise un jeu en France métropolitaine (hors Corse) en interne intitulé : « Coupe du monde féminine FIFA 2019 » destiné aux collaborateurs Coca-Cola European Partners France SAS (ci-après CCEPF) et Coca-Cola Production (CCP).

Adresse du jeu : Coca-Cola European Partners France, Département Affaires Publiques & Communication, jeu tirage au sort Coupe du monde féminine FIFA 2019, 9 Chemin de Bretagne, CS 80050, 92784 Issy-les-Moulineaux Cedex 9.

Ce jeu, sans obligation d'achat, valable entre le mardi 25 juin 2019 et le jeudi 27 juin 2019, est ouvert à tous les salariés CCEPF et CCP présents dans l'entreprise depuis plus de 3 mois en Contrat à Durée Indéterminée (CDI) à Durée Déterminée (CDD) et en contrat d'alternance quel que soit leur site de rattachement en France, et étant âgés de plus de 18 ans.

Conditions de participation : Entre le mardi 25 juin 2019 et le jeudi 27 juin 2019.

Il faut remplir la fiche de participation en ligne à l'adresse : <http://event-cokecce.fr/> et faire le choix d'un match dans la liste indiquée pour participer. Le nombre de place à gagner pour le match est indiqué dans le tableau ci-dessous.

Un tirage au sort par match sera effectué au siège de CCEPF, pour désigner le/les gagnant-e-s parmi les participants.

La participation à ce jeu est limitée à une participation par collaborateur et il ne sera attribué que deux places par collaborateur.

Les gagnants se verront attribuer deux places pour un match de la Coupe du Monde Féminine FIFA 2019 correspondant au match de l'équipe de France en quart de finale à Paris. Les frais d'hébergement et de déplacement sont à la charge des collaborateurs.

La participation aux matchs est prise sur le temps personnel des collaborateurs.

La dotation sera envoyée à l'adresse email ccep.com ou cokecce.com renseignée par le participant lors de la participation au jeu.

Est-ce que je suis imposable sur ce gain ?

Non, je ne suis pas imposable sur ce gain. Cela signifie qu'il n'est pas soumis à des cotisations sociales et n'est pas intégré dans mon revenu imposable.

Date	Match	Localisation	Horaire	Nombre de tickets	Prix unitaire	Total
28 juin	Quart de finale	PARIS	21H	30 3	51 € 57 €	1530€ 171€

En aucun cas, il ne sera versé la contre-valeur en espèces des dotations.

La responsabilité de l'entreprise ne pourra être recherchée en cas d'événements indépendants de sa volonté, notamment ceux qui priveraient totalement ou partiellement les gagnants du bénéfice de leur dotation.

Nous vous informons que nous mettons en œuvre dans le cadre du présent jeu un dispositif de traitement de vos données personnelles ayant pour finalité exclusive l'organisation dudit jeu et que celles-ci ne seront pas utilisées à d'autres fins, sauf consentement exprès de votre part pour les finalités et la durée associée qui vous seront précisées à ce titre. Vous disposez à l'égard des données personnelles ainsi collectées ou transmises par les participants d'un droit d'information, d'accès et de portabilité, de rectification, d'effacement, de limitation et d'opposition. Pour toute demande d'exercice de l'un de ces droits, question ou réclamation au sujet de vos données, vous pouvez vous adresser à notre Délégué à la Protection des Données par voie postale en écrivant à CCEP - Délégué à la Protection des Données - 9, chemin de Bretagne - 92784 Issy les Moulineaux Cedex 9 ou par voie électronique à l'adresse Privacy@CCEP.com.